Mairie de Sarzeau
Place Richemont BP 14
56370 Sarzeau
Tél. : 02 97 41 85 15
Fax : 02 97 41 84 18
www.sarzeau.fr

DÉROGATION SCOLAIRE POUR UN ENFANT HABITANT UNE AUTRE COMMUNE

ÉCOLES PRIMAIRES

Formulaire à remplir. Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur

Pièces (ou copies) à présenter obligatoirement ou à envoyer si inscription par mail ou par courrier :

☐ Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (hors facture de téléphone)
☐ Livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
☐ Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires (cf loi 2018)
☐ Une pièce établissant la qualité du responsable légal (carte d'identité, passeport)

Selon le cas :

Personne hébergée :
☐ Attestation d'hébergement + justificatif de domicile + copie de la carte d'identité de l'hébergeant

En cas de séparation, et selon la situation :
☐ Jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales

En cas de garde alternée :
☐ Calendrier de garde alternée
☐ Attestation conjointe sur l'honneur
☐ Justificatif de domicile du 2e responsable légal

Date de l'entrée à l'école :
☐ Prochaine rentrée scolaire 20……../20……...
☐ En cours d'année scolaire, à compter du ……../……../…… Motif : …….

ENFANT

Nom de l'enfant : ……..
Prénom de l'enfant : ……..
Date de naissance …… lieu de naissance : ……..….. Sexe : ☐ M ☐ F

ÉCOLE SOUHAITÉE :

SITUATION SCOLAIRE

➢ Première inscription scolaire : ☐ Oui ☐ Non Enfant de moins de 3 ans : ☐ Oui ☐ Non

Si l'enfant est déjà scolarisé, préciser le nom et l'adresse de l'école fréquentée et la Ville :
……

ÉCOLE MATERNELLE		ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	
❑ Marie Le Franc ❑ Les Korrigans	Classe : ❑ TPS ❑ PS ❑ MS ❑ GS ❑ Maternelle bilingue (Marie Le Franc)	❑ Marie Le Franc ❑ Les Korrigans	Classe ❑ CP ❑ CE1 ❑ CE2 ❑ CM1 ❑ CM2 ❑ Elémentaire bilingue (Marie Le Franc)

MOTIFS DE DEROGATION

❑ Cas 1 : L'enfant ne peut trouver de place dans une école publique de sa commune de domicile, dans une classe spécialisée (Fournir la notification de l'Éducation Nationale)
❑ Cas 2 : Les parents exercent tous deux une profession et il n'y a pas de service de garde ou de restaurant d'école publique dans la commune de domicile.
❑ Cas 3 : L'enfant doit être fréquemment hospitalisé ou recevoir des soins médicaux réguliers, ce qui est impossible dans sa commune de domicile. (Fournir un certificat médical d'hospitalisation fréquente ou de soins, notification M.D.P.H)
❑ Cas 4 : L'enfant a un frère ou une sœur scolarisée dans une école publique de la commune (Fournir un certificat de scolarité du frère ou de la sœur)
❑ Cas 5 : Les parents travaillent tous deux dont l'un dans la commune d'accueil (fournir un certificat de travail).
❑ Cas 6 : Les parents travaillent tous deux et l'enfant est gardé dans la commune d'accueil par une assistante maternelle agréée ou en structure d'accueil (fournir une attestation et un justificatif de domicile de l'assistante maternelle ou de la structure)
❑ Cas 7 : Les parents travaillent tous deux et l'enfant est gardé dans la commune d'accueil par les grands parents. (fournir une attestation et un justificatif de domicile des grands parents)
Cas 8 : Autre motif à préciser :

DÉROGATION SCOLAIRE POUR UN ENFANT HABITANT UNE AUTRE COMMUNE

Nom et prénom de l'enfant : …… Année scolaire ……/……

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal - Ville		
Qualité	☐Père ☐Mère ☐Tuteur ☐Assistant familial ☐Autres :……	☐Père ☐Mère ☐Tuteur ☐Assistant familial ☐Autres :……
Relation entre les responsables	☐ Célibataire ☐ Concubinage ☐ Marié(e) ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve)	
Téléphone		
E-mail		

SITUATION FAMILIALE

En cas de séparation ou de divorce, préciser :

☐ autorité parentale : ☐ conjointe ☐ responsable 1 ☐ responsable 2

☐ autres :

……...

☐ Résidence principale : ☐ garde alternée ☐ responsable 1 ☐ responsable 2

☐ autres :

DECISION DE LA COMMUNE DE DOMICILE

Le Maire de la commune de

- ❑ **ACCORDE** l'autorisation de scolarisation(cas 1 à 4)
- ❑ **REFUSE** l'autorisation de scolarisation (cas 1 à 4)
- ❑ **EST INFORME** de la décision de la commune d'accueil (cas 5 à 8)

Motif :

……

Signature et cachet :

DECISION DE LA COMMUNE D' ACCUEIL

- ❑ **ACCORDE** l'autorisation de scolarisation sollicitée
- ❑ **REFUSE** l'autorisation de scolarisation sollicitée

Motif :

……

L'adjointe à la vie scolaire

Corinne JOUIN DARRAS

ATTENTION : une inscription scolaire n'entraine pas l'inscription à nos services péri et extrascolaires.

Je m'engage à signaler tout changement de situation au cours de la scolarité de mon enfant au service Éducation Jeunesse.

Je souhaite recevoir le récépissé d'inscription scolaire : ☐ par mail ☐ par courrier

Date : **Signature :**

Cette fiche n'est qu'une inscription administrative. En cas d'accord, pour que l'inscription soit prise en compte, la famille doit contacter la Direction de l'école.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions scolaires. Les destinataires des données sont : les agents dela régie, les agents du service scolaire/périscolaire de la ville de Sarzeau, les directeurs d'écoles et le personnel habilité de l'Éducation Nationale. Les données seront conservées durant l'année scolaire. La base juridique est l'obligation légale. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée » et au RGPD 2016/679 vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles par réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr